



C  
M  
J

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

TU VEUX PARTICIPER À LA VIE DE TON ÉCOLE ET DE TON QUARTIER...

# APPRENTIS CITOYENS

Après le Conseil départemental des jeunes qui forme pour deux ans les élèves de 4e/3e représentant leurs camarades des collèges du 06, voici la création à Grasse du Conseil Municipal des Jeunes qui accueillera dans les prochaines semaines les élèves de CM2 élus par leurs pairs.

Mené en concertation avec l'Education Nationale et ses représentants, le projet initié par le Maire de Grasse, concerne les quelques 2200 enfants scolarisés en cycle 3 dans les écoles publiques et privées de la ville (CE2-CM1-CM2). Si tous sont électeurs, seuls 700 d'entre eux (les CM2) sont éligibles à l'issue d'une campagne de candidature qui apprendra à chacun les règles de l'institution. Les objectifs éducatifs sont clairs puisqu'il s'agit de développer l'apprentissage de la citoyenneté, d'apprendre aux enfants le fonctionnement des instances communales et de leur permettre d'appréhender les rouages de la démocratie.

Interrogé sur l'intérêt d'une telle démarche, Daniel BERRIAUX, Inspecteur pédagogique, commente : *L'initiative est pertinente car elle permet aux enfants d'être acteurs d'une pédagogie par l'action : les candidats vont vivre l'enthousiasme d'une campagne, ils vont attendre les résultats du vote, les conseillers élus vont comprendre que l'instance est collégiale et qu'elle suppose des débats, des points d'achoppement. Ils vont réaliser que les projets échafaudés en commission peuvent avoir un impact sur la vie de leur école ou de leur quartier. Tout cela a du sens dans l'apprentissage collectif des valeurs républicaines.*

## TROIS RÉUNIONS PLÉNIÈRES PUBLIQUES

Concrètement, les enfants de 10/11 ans invités à participer à la vie démocratique et citoyenne de leur ville, une fois élus par leurs camarades selon les règles de parité (garçon/fille), vont constituer une assemblée de 30 conseillers, choisis pour un mandat d'un an. Le conseil une fois constitué sera un lieu démocratique de débats, de réflexions, de propositions et d'actions communes. Les jeunes élus se réuniront deux fois par trimestre autour de deux commissions « Bien vivre ensemble » et « Amélioration du cadre de vie ». Trois réunions plénières publiques se dérouleront en salle de Conseil Municipal, présidées par le Maire, en présence de l'Adjointe à la jeunesse et des élus de quartier. La première réunion, prévue à la fin de l'automne 2015 confirmera l'installation du CMJ et permettra la remise officielle des écharpes aux conseillers. La présentation des projets des commissions au maire et aux élus se fera au cours de la seconde réunion plénière, programmée durant l'hiver 2016. La troisième réunion plénière à la fin de l'année scolaire validera le bilan du mandat des jeunes.

Jérôme VIAUD se réjouit : *Les graines que nous semons en formant les enfants à l'engagement porteront leurs fruits dans quelques années. Comprendre l'importance d'un mandat électif, c'est apprendre à respecter les institutions et tous ceux et celles qui consacrent leur vie au service de la République.*

La bonne mise en œuvre du CMJ sera assurée par les enseignants des écoles et les animateurs du service jeunesse qui permettront aux enfants de se réunir sur le temps périscolaire. Elle dépendra également des parents qui comprendront et accompagneront l'engagement de leurs enfants.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis ses origines dans les années 70, la Politique de la ville cherche à fédérer l'ensemble de ses partenaires afin d'inscrire dans un cadre cohérent leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de décrochage. Au travers du Contrat de Ville, elle vise à réduire les inégalités entre les territoires, à revaloriser les quartiers les plus en difficulté et à favoriser l'égalité des chances entre tous les citoyens.

Les nouveaux Contrats de Ville 2015-2020 reposent sur trois piliers d'un socle commun autour des « Valeurs de la République et Citoyenneté ».

Ces trois piliers sont :

- La Cohésion sociale
- Le Cadre de Vie et le Renouvellement urbain
- Le Développement économique et l'emploi

Le 9 juillet 2015, à l'occasion du comité de pilotage du Contrat de Ville, les principaux signataires institutionnels, l'Etat en présence du Préfet et du Procureur, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération et la Commune, ont souhaité signer une **Déclaration d'Engagement Républicain**. Ce document novateur initié à la demande de la Préfecture, positionne le **Contrat de Ville** comme un des outils pour remettre la République au cœur des quartiers. Une République ferme et bienveillante, forte et généreuse, qui ne doit pas être une somme de belles promesses, mais une série de réalisations concrètes. Le contrat de ville engage l'ensemble des partenaires territoriaux contre toute forme de repli sur soi communautaire. Il promeut citoyenneté, responsabilité et insertion sociale. En un mot, le contrat de ville, c'est replacer la République au cœur de la ville.

